

Résolution de l'Assemblée du 8 septembre 2009 concernant la fusion des caisses CIA / CEH

Les membres du personnel présents lors de cette séance ont pris connaissance de l'avancée des travaux du groupe qui pilote la fusion des caisses de pension. Au regard des éléments mis en discussion, conformément à la pétition du personnel de novembre 2007, ils demandent :

1. que la future caisse issue de la fusion garde un fonctionnement et une représentation paritaire et démocratique. Pour cela, il est indispensable que le personnel dispose d'une réelle et large représentation qui prenne en compte et la taille de la caisse et la diversité des personnes qui la composent. La caisse fusionnée représentera trois fois les membres de la CEH actuelle. Ainsi l'assemblée suggère que le Comité de la caisse soit le triple de l'actuel Comité CEH. Avec ses 40 membres, le comité de la CIA donne l'exemple d'un comité qui fonctionne.
2. qu'en raison du droit fédéral en cours de révision concernant le financement des caisses publiques et la plus grande capitalisation ainsi imposée toute augmentation de cotisations soit prise en charge selon la répartition actuelle entre employeur et employé (2/3 – 1/3).
3. que les pensions continuent à être indexées selon le même mécanisme que les salaires des actifs.
4. que la caisse reste en primauté de prestations et que la fusion ne soit pas le prétexte d'une baisse des prestations.